

CHARTRE DES TRANSPORTS SCOLAIRES 2024-2025

Cercle scolaire de La Roche et Pont-la-Ville



Chers parents, chers enfants,

Afin de permettre à chacun de bénéficier sereinement des transports scolaires, la direction du cercle scolaire ainsi que les communes de La Roche et de Pont-la-Ville ont édicté une charte. Cette charte est applicable à tous les enfants transportés (piscine, forêt, course spéciale...)

Nous vous remercions d'avance de la parcourir avec vos enfants.

CONTRAT DE BONNE CONDUITE

En tant que passager du bus scolaire, je m'engage :

- à attendre que le bus soit arrêté, les portes ouvertes et les passagers sortis avant de me présenter pour y monter
- à respecter la consigne suivante : les places se trouvant proches des portes du bus sont prioritairement utilisées par les élèves de 1H-2H
- à m'asseoir, dans la mesure du possible, le plus au fond possible du siège et à mettre mon sac sur les genoux afin de gagner de la place
- à attacher ma ceinture de sécurité en la maintenant bouclée durant tout le trajet
- à me tenir fermement, s'il n'y a plus de places assises et que je dois me tenir debout
- à respecter le chauffeur en respectant ses consignes
- à respecter les autres passagers verbalement ou physiquement
- à surveiller mon langage et à éviter les gros mots
- à respecter le véhicule et à en prendre soin (ne pas boire ni manger dans le bus, ou l'abîmer)

Sanctions

En cas de non-respect des points précédents, l'élève concerné sera signalé au conseil communal de son domicile. Le conseil communal adressera un courrier aux parents à titre d'avertissement en mentionnant une menace de suspension du transport.

Exclusion temporaire des transports scolaires

Si, malgré la menace de suspension, l'élève continue à perturber les transports scolaires, le conseil communal du domicile de l'élève pourra prononcer, à son encontre, une suspension de transport d'une durée de 5 jours.

Si, après cette première suspension, le comportement de l'élève pose à nouveau problème, le conseil communal de son domicile fixera alors une nouvelle durée de suspension.

Nous (les parents et l'élève) avons pris connaissance de la charte des transports.

Je (l'élève) m'engage à respecter cette charte.

Date : _____

Les parents : _____

L'enfant : _____